



Loyers impayés je passe au tribunal

Par **cathy**, le **23/02/2012** à **14:44**

Bonjour,

Mes locataires sont partis depuis le 1 déc 2011 de leur plein gré (avec lettre de préavis) mais ils ne m'ont pas payé les loyers du mois d'aout, septembre, octobre et décembre, ni la facture d'eau. Ils ont refusé de faire l'état des lieux. J'ai reçu une lettre de la commission de surendettement des particuliers de la haute garonne, me proposant d'effacer la dette (mes locataires doivent beaucoup d'argent à d'autres personnes et organismes). J'ai refusé, et je suis donc convoquée au tribunal d'instance prochainement. Je n'aurais pas été jusque là si ces personnes n'avaient pas été aussi arrogants et méprisants. Ils sont sûrs d'eux et profitent à fond de toutes les aides . Ils ont déjà bénéficié de ce traitement en 2006. COMMENT PEUT ON ACCORDER PLUSIEURS FOIS UNE TELLE SITUATION.

C'est trop facile. Ils ne peuvent pas payer alors on efface tout. Alors que nous, nous avons dû faire des sacrifices pour pouvoir avoir une maison et la mettre en location. Ils ont fourni des faux papiers. Peuvent ils être blâmé pour ça? Comment préparer ma défense?

MERCI